



PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHE
2018-2019
CENTRE D'ETUDES OLYMPIQUES FRANÇAIS

EMETTEUR : ACADEMIE NATIONALE OLYMPIQUE FRANÇAISE (ANOF) en partenariat avec le
COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (CNOSF)

DATE : 29 JUIN 2018

AVANT PROPOS

L'Académie Nationale Olympique Française (ANOF) a développé au cours de ces dernières années de nombreuses initiatives en collaboration avec la communauté scientifique. Les activités de recherche permettent notamment d'aider le mouvement olympique français à s'interroger et à prendre des décisions sur la base d'analyses détaillées. Le programme annuel de Bourses de recherche du Centre d'Etudes Olympiques Français (CEOF) de l'ANOF symbolise cette démarche.

A travers ce programme, le CEOF de l'ANOF soutient le travail de chercheurs candidats au master, au doctorat ou en possession d'un doctorat qui réalisent des études concernant le sport, l'Olympisme et les Jeux Olympiques sous l'angle des Sciences Humaines ou Sociales, des Sciences de Gestion ou des Sciences Politiques.

La mission première de l'ANOF consiste à promouvoir les valeurs du sport et de l'Olympisme. Par des analyses approfondies, les recherches de qualité peuvent aider l'ANOF à remplir sa mission.

Le programme de Bourses de Recherche du CEOF - en partenariat avec le Comité National Olympique Français (CNOSF) - est un excellent moyen d'encourager le travail de chercheurs de renom ou en devenir. C'est donc avec plaisir que nous vous encourageons à soumettre une proposition de recherche au comité scientifique du CEOF au plus tard le 1^{er} octobre 2018.

Dr. Arnaud Richard

Président de l'ANOF

Dr. Nicolas Chanavat

Vice-Président de l'ANOF

Responsable du CEOF

DIRECTIVES CONCERNANT LE PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHE DU CEOF

OBJECTIF

L'objectif principal de ce programme est le suivant :

Encourager des recherches sur l'Olympisme et les Jeux Olympiques dans le domaine des Sciences Humaines ou Sociales, des Sciences de Gestion ou des Sciences Politiques.

Tous les projets en relation avec le mouvement olympique et sportif et/ou les Jeux Olympiques seront examinés, bien que les sujets prioritaires de recherche définis cette année soient les suivants :

- Innovation et Jeux Olympiques : quelle projection pour 2024 ?
- Le marketing sociétal dans le sport.
- Sport et culture.
- Le développement du mouvement olympique/sportif dans les pays asiatiques, notamment dans le cadre des prochains jeux olympiques de Tokyo et Pékin.
- Le développement du mouvement olympique/sportif dans les pays francophones et plus particulièrement les pays africains.

ADMISSION

Peuvent être candidat-e :

- Tout-e étudiant-e candidat-e à un master ;
- Tout-e étudiant-e candidat-e à un doctorat ;
- Tout-e enseignant-e universitaire ayant acquis son doctorat ou titre terminal équivalent (master inclus selon la discipline) durant les dix dernières années (depuis la date d'achèvement du travail de diplôme jusqu'à la date du dépôt de la candidature).

Les autres critères d'admissibilité sont les suivants :

- La/le candidat-e doit être en train de préparer une thèse de doctorat, un mémoire, un article universitaire ou un livre dans une ou plusieurs disciplines des Sciences Humaines et Sociales, des Sciences de Gestion ou des Sciences Politiques et de traiter l'Olympisme, les sports olympiques ou les Jeux Olympiques comme l'un des sujets de recherche ;
- La/le candidat-e doit proposer principalement ses travaux en langue française ;
- La/le candidat-e pourra soumettre sa candidature deux fois au maximum pour un même sujet de recherche ;
- La/le candidat doit se présenter individuellement.

PROCEDURE DE DEPOT DES CANDIDATURES ET DELAIS

Les dossiers des candidats devront parvenir au CEOF (adresses électroniques ci-dessous) par courrier électronique **au plus tard le 1^{er} octobre 2018**. Une confirmation de l'acceptation de la candidature sera envoyée par courrier électronique dans un délai d'une semaine après réception des dossiers.

La demande et toute la documentation complémentaire devront être rédigées en français. En revanche, les lettres de recommandation peuvent être écrites en anglais. Le dossier de candidature devra comprendre exclusivement les informations requises (voir ci-dessous) et respecter le nombre maximal de mots/pages. Il devra être présenté dans un format A4, rédigé avec une police Times de caractère de corps 12 et en interligne simple; pages numérotées de façon consécutive.

Le dossier de candidature complet doit comprendre :

- le formulaire officiel de candidature dûment rempli (le formulaire est disponible auprès de l'ANOF) ;
- une description du sujet de recherche et de ses objectifs contenant une description de la contribution du projet à l'acquisition de nouvelles connaissances universitaires, de la pertinence de cette recherche pour la compréhension du mouvement olympique et son impact potentiel sur les activités de celui-ci (300 mots max.) ;
- une lettre de recommandation, rédigée par des professeurs ou des membres qualifiés du personnel d'une université ou d'un institut de niveau universitaire.

Enfin, la/le candidat-e doit également joindre les annexes suivantes:

- un Curriculum Vitae détaillé ;
- une copie du passeport ou de la carte d'identité ;
- une copie du dernier diplôme universitaire obtenu ;
- l'attestation d'inscription auprès d'une université ou d'un établissement équivalent en qualité d'étudiant en doctorat ou en master recherche OU la copie du certificat de doctorat et l'attestation d'engagement par une université ou un établissement équivalent (selon le cas de figure de la/du candidat-e).

NOTA : Le comité de sélection souhaite en particulier une évaluation des points suivants par la personne jouant le rôle de référent universitaire (proposé par le candidat) : la pertinence d'un point de vue universitaire du projet de recherche, la méthodologie et l'originalité de l'étude proposée, le niveau de formation du candidat, ses compétences, ses réalisations à ce jour, sa motivation pour la recherche proposée ainsi qu'une évaluation de sa capacité à terminer le projet dans les temps. Le rôle du référent universitaire consiste à accompagner le candidat du début jusqu'à la restitution des travaux de recherche (en lien avec le responsable du programme de Bourses ou un membre du CEOF et/ou du CNOSF).

Les lettres de recommandation devront être rédigées sur papier à en-tête officiel et intégrées au dossier de candidature. Dans ce dernier cas, elles devront être envoyées dans une enveloppe cachetée et signée sur le rabat par la personne recommandant le candidat.

INDEMNITES

Les trois candidat(e)-s sélectionné-e-s recevront chacun une Bourse de recherche de **4 000 euros**.

La Bourse d'un candidat sélectionné couvre les dépenses de recherche liées directement au projet comme par exemple :

- frais de déplacement et de séjour pour des voyages en France et à l'étranger ;
- frais de traduction ;
- frais d'affranchissement, d'expédition, d'impression et de copie ;
- frais de licence pour l'utilisation d'images et autres dépenses pertinentes liées à la recherche.

Elle ne couvre pas les éléments suivants :

- salaire et/ou bénéfice accessoire, assurance comprise ;
- frais d'inscription à des cours ;
- supervision ou support institutionnel ;
- dépenses antérieures à la date d'attribution de la Bourse.

Les projets de recherche soutenus par la Bourse doivent être **terminés et soumis** à l'ANOF **avant le 30 juin 2019**.

La Bourse sera allouée aux candidat-e-s retenu-e-s selon le calendrier suivant : une première moitié après désignation du boursier, une seconde après la réception du rapport de recherche final et sa présentation.

MODALITES D'ATTRIBUTION ET DE NOTIFICATION

Les candidatures qui répondent aux exigences définies dans ce document seront examinées par le jury des Bourses de recherche du CEOF.

Le Jury

Ce jury est présidé par le responsable du CEOF. Il comprend le président de l'ANOF ou son représentant, plusieurs représentants du CNOSF, des représentants du monde olympique et sportif et des universitaires reconnus pour leur travail dans les domaines du sport, de l'Olympisme ou des Jeux olympiques.

À l'occasion des derniers programmes de Bourses, le jury était composé des experts suivants :

- Myriam Antoine,	Adjointe au directeur de cabinet du CNOSF
- Matthieu Barnay,	Directeur marketing du CNOSF
- Gabriel Bernasconi,	Responsable Adjoint de la communication du CNOSF
- Gladys Bézier,	Présidente de l'European Association of Sport Employers et Administratrice de l'ANOF
- Yohan Blondel,	Membre de l'ANOF
- Julien Buhajezuk,	Assistant exécutif du département championnats du monde universitaires de la FISU et Administrateur de l'ANOF
- Nicolas Chanavat,	Maître de conférences à l'Université Paris Saclay, Vice-Président de l'ANOF et Responsable du CEOF (Président du jury)
- Pascal Charitas,	Maître de conférences à l'Université de Nanterre et membre de l'ANOF
- Sabine Chavinier-Réla,	Maître de Conférences au CDES de Limoges et Rédactrice en chef adjointe de la revue Jurisport
- Clémence Coudert,	Chargée de mission « Diversité des pratiques » / Pôle développement des APS du CNOSF
- Guillaume Delcourt,	Chargé de mission « Equipement » / Pôle développement des APS du CNOSF
- Nicolas Doyen,	Chef de projet / Pôle Olympique et Haut-Niveau du CNOSF
- Pierre-Emmanuel Ganascia,	Direction marketing du CNOSF
- Flora Jordi,	Chargée de missions / Pôle Relations Internationales du CNOSF
- Skander Karaa,	Maître de conférences au CDES de Limoges et Chef de projet au cabinet du CNOSF
- Philippe Levan,	Médecin référent de l'Equipe de France olympique du CNOSF
- Olivia Margain,	Membre du comité d'organisation de l'EURO 2016 et de l'ANOF
- Jean Minier,	DTN de la Fédération Française Handisport
- Laurence Munoz,	Maître de conférences à l'Université du Littoral Côte d'Opale, FSCF, membre de l'ANOF
- Dominique Paret,	Trésorier de l'ANOF
- Arnaud Richard,	Maître de conférences à l'Université Montpellier, Vice-Président de la FISU et Président de l'ANOF
- Edmond Seuillard,	Vice-président du comité Pierre de Coubertin, ancien directeur général du CNOSF
- Thierry Terret,	Professeur des Universités et délégué ministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024
- Valérie Terrien-Conques,	Secrétaire générale de l'ANOF
- Jean Vintzel,	Ancien président de l'ANOF
- Arnaud Waquet,	Maître de conférences à l'Université Lille 2 et responsable du programme Mémos du CEOF de l'ANOF
- Soria Zidelkhile,	Directrice Missions Paris 2024 et Grands Evénements du CNOSF

Critères de sélection

Les décisions se prennent sur la base de la qualité du dossier de candidature, de l'importance et de l'originalité de la recherche proposée, de la faisabilité du projet et de la capacité du candidat à mener à bien la recherche de manière satisfaisante.

Notification des résultats de l'appel à candidature

Les résultats du concours seront notifiés aux candidats **au plus tard début novembre 2018**.

PUBLICATIONS ET ENGAGEMENTS

Les boursiers s'engagent à fournir un rapport intermédiaire au CEOF (support électronique) trois mois après leur nomination. Ce rapport comprendra une description du développement du projet et un compte rendu de l'exploitation des fonds alloués pour cette recherche (maximum 3000 mots).

Le rapport final sera délivré au CEOF (version électronique et cinq copies papiers) au plus tard le **30 juin 2019**. Le document devra être présenté sur papier au format A4, thermoformé, rédigé avec une police Times de caractère de corps 12, en interligne simple et les pages seront numérotées de façon consécutive.

Le rapport final, qui pourra être publié par le CEOF, sera constitué de quatre parties :

- un sommaire exécutif du résultat de la recherche ;
- un document de 40-70 pages (+/- 10%) hors source, bibliographie et annexe comprenant le sujet de recherche et les objectifs, la signification universitaire du projet et son impact sur le mouvement olympique et sportif, la méthodologie appliquée ainsi que les résultats et conclusions du projet de recherche ;
- les annexes comportant toute information additionnelle intéressante pour le projet ;
- une comptabilité financière de tous les fonds fournis par le CEOF (reçus requis).

A noter que cette dernière partie doit être envoyée dans un document séparé. Les boursiers s'engagent à publier et à diffuser les résultats de leur recherche au sein du milieu universitaire. Ils s'engageront à s'assurer que toutes les publications ou productions à venir, utilisant entièrement ou partiellement les résultats obtenus grâce à la Bourse de recherche mentionnent de manière claire et précise le programme de Bourses du CEOF de l'ANOF. De plus, les lauréats sont tenus de fournir au moins cinq copies de telles publications ou productions au CEOF. Enfin, chaque candidat retenu fait don de ses droits sur les résultats de la recherche contenus dans les rapports intermédiaires et final.

Le CNOF, en tant que partenaire du programme de Bourses de recherche de l'ANOF, se réserve la possibilité de remobiliser tout ou partie des travaux de recherche dans le cadre de ses projets (l'auteur des travaux sera mentionné).

Les dossiers de candidature ainsi que tout autre courrier en rapport avec le programme de Bourses de recherche de l'ANOF doivent être envoyés simultanément aux adresses suivantes :

BoursesCEO@academie.olympique.fr ; nicolaschanavat@academie.olympique.fr ;
arnaudrichard@academie.olympique.fr

Académie Nationale Olympique Française

Nicolas Chanavat

Programme de Bourses de Recherche du Centre d'Etudes Olympiques Français

Maison du sport français – 1 avenue Pierre de Coubertin – 75640 PARIS Cedex 13

Association déclarée à la préfecture de police de Paris sous le numéro 114765 P (J.O. du 4 mai 1994) – N° SIRET : 439 437 286 00016 – Code APE : 913E